



Règlement Festival Photo de Saint-Cergue 2026

Article 1 : Candidatures 2026

Le club photo « Le Temps d'une Pose » organise son 1^{er} Festival photo de Saint-Cergue, sur invitation pour des photographes amateurs ou professionnels.

Cette 1ère édition se déroulera dans la commune de Saint-Cergue (Suisse) salles communales du Vallon, du 13 au 15 mars 2026, le 13 après-midi l'exposition sera réservée uniquement pour les écoles de Saint-Cergue et de la région, dès 18 heures il y aura un vernissage. Les 14 et 15 mars ouverte à tout publique. **Avec pour thème,**

« l'eau dans tous ses états ».

Article 2 : Comment exposer

A : confirmation d'inscription

Afin de transmettre votre dossier merci de respecter les informations suivantes :

1. Vos dossiers devront être déposés au format **.ZIP**
2. Vos dossiers devront être nommés de la manière suivante :
« **NOM Prénom_Titre de votre série exposée** »
Vos images devront être nommées de la manière suivante :
« **NOM Prénom_Titre de la photo** »
3. Le dossier est limité à **1Go**
4. Le dossier doit comprendre :
 - **Une série de 12 à 16 photos (à voir en fonction du format de vos images) que vous souhaitez exposer en respectant le thème du festival**
 - Une **fiche de présentation** de votre parcours et lien de votre site internet (si existant)
 - **Le présent règlement daté et signé de votre part**
 - **Caution de CHF 200.- (restituée une fois le stand installé)**
 - Tout document utile pour votre dossier, interview, vidéo élaborée pour notre premier festival, etc.
 - **Pas d'images générées par l'IA (l'intelligence artificielle)**



B : Organisation

1. L'invitation des candidats-es est ouverte, les dossiers de confirmation pour votre participation doivent nous parvenir au plus tard le 14 décembre 2025 minuit, date limite d'envoi des dossiers.
2. A l'issue de cette période, les dossiers seront validés par le jury composé des membres du comité d'organisation, et confirmés une fois la caution de CHF 200.- reçue
3. Les candidats dont les dossiers ne seraient pas retenus, incomplets, qualité insuffisante ou caution non versée seront personnellement contactés.
4. La thématique des expositions photos devra obligatoirement respecter le thème du festival « L'EAU DANS TOUS SES ETATS »
5. Le respect de la faune de la flore et des milieux naturels d'où proviennent les prises de vue sont des critères importants pour le comité de sélection.
6. La participation à exposer est gratuite.

Article 3 : Règlement candidature

1. En soumettant sa candidature, le/la photographe certifie qu'il/elle est l'auteur/trice des photographies proposées et qu'il/elle en possède légalement tous les droits.
2. Les photographes qui seront finalement sélectionnés seront avertis personnellement.
3. En acceptant et en signant le présent document, ils/elles acceptent tacitement d'être ensuite annoncés sur l'ensemble des supports de communication du festival (site internet, réseaux sociaux, presse, radio).
4. L'anonymat des photographes qui n'auront pas été confirmés sera respecté.
5. Les sélectionnés mettront gracieusement à la disposition de l'association organisatrice les fichiers numériques de leur exposition qui seront libres de droit et serviront uniquement à la promotion du Festival ainsi que de nos partenaires et de nos sponsors.
6. Les partenaires du festival peuvent être amenés à utiliser ces photos uniquement pour leur communication pour le festival.
7. Ces fichiers numériques ou images seront choisis d'un commun accord, et nécessaires uniquement à la présentation de leur série dans les supports de communication qui pourront être utilisés pour la promotion du festival (site internet, réseaux sociaux, presse, radio).
8. Ces fichiers seront toujours utilisés avec mentions légales protégeant leurs auteurs/trices.
9. Il ne sera pas fait usage de photographies issues de dossiers non sélectionnés.
10. Le Festival Photo de Saint-Cergue mettra à disposition des photographes sélectionnés un espace d'exposition, choisi en fonction de la scénographie générale du festival.



11. Cet emplacement sera administré lors de la sélection et ne pourra être contesté d'aucune façon.
12. La production de l'exposition est à la charge de l'auteur.
13. Formats acceptés des images : minimum A3, maximum 70 x 90 cm. les formats supérieurs seront possiblement acceptés et devront être discutés au préalable avec les organisateurs.
14. Le Festival Photo de Saint-Cergue ne prendra en charge aucun frais lié à l'édition, à l'encadrement ou au transport des photographies sélectionnées.
15. Les photographes sélectionnés devront obligatoirement être présents durant les 3 journées d'ouverture au public du festival.
16. Les photographes sélectionnés seront seuls responsables de l'accrochage de leurs photographies le vendredi matin 13 mars 2026 (jusqu'à 12 heures au plus tard) et de leur décrochage le dimanche 15 mars après 17h et 19 heures au plus tard.
17. Ils peuvent néanmoins compter sur l'aide des bénévoles pour les seconder tout au long de ces étapes.
18. Les organisateurs du festival se réservent le droit, en cas de force majeure ou si les circonstances l'imposent, de modifier le présent règlement ou d'annuler l'édition 2026.
19. Ni leur responsabilité, ni celle du festival, ne saurait être engagée du fait de ces modifications.
20. Toute demande particulière concernant les conditions d'accueil, non prévue au règlement, pourra être étudiée au cas par cas mais sans garantie. Elles feront l'objet d'une convention annexe.
21. L'équipe d'organisation se tient à la disposition des photographes pour toute question complémentaire et pour permettre une exposition dans des conditions idéales.
22. Données personnelles : Les données collectées dans le cadre des invitations à exposer feront l'objet d'un traitement informatique. Elles seront utilisées pour la gestion de la candidature des participants.
23. Les participants disposent d'un droit d'accès ainsi que d'un droit d'information complémentaire, de rectification et, le cas échéant, d'opposition sur les données les concernant. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée par écrit à l'adresse ci-dessous

Lu et approuvé le : _____

Nom & prénom : _____ Signature : _____

Email de contact : info@festivalphotostcergue.ch

Tél : 079/375.33.29

www.festivalphotostcergue.ch